



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Centre de formation professionnelle - Construction



MATURITÉ PROFESSIONNELLE TASV / MP1 TASV

Technique, Architecture & Sciences de la Vie

GUIDE DE L'ÉLÈVE ET CALENDRIER

DE MATURITÉ PROFESSIONNELLE

PENDANT LE CFC / MP 1

TABLE DES MATIÈRES

1A. GRILLE HORAIRE MP EN 8 SEMESTRES	3
1B. GRILLE HORAIRE MP EN 6 SEMESTRES	4
2. PROMOTION	5
3. PONDÉRATION DES BRANCHES ET NOTES D'EXAMENS	5
4. CALCUL DES NOTES	6
5. DISPENSES	7
6. CONTRATS DE CONFIANCE	8
7. PRIMAUTÉ DU CFC	8
8. INTÉRÊT DE LA MP EN CAS DE RÉORIENTATION	9
9. MATURITÉ PROFESSIONNELLE APRÈS LE CFC / MP 2	9
10. INTERDISCIPLINARITÉ	10
NOTE TIB	10
TIP ET NOTE DE TIP	10
11A. CALENDRIER MP EN 8 SEMESTRES	11
11B. CALENDRIER MP EN 6 SEMESTRES	12
12. DÉROULEMENT DES EXAMENS	13

1a. Grille horaire MP en 8 semestres

Année	1 ^{ère}		2 ^{ème}		3 ^{ème}		4 ^{ème}		Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	

DOMAINE FONDAMENTAL

Français	1	1	1	1	2	2	2	2*	6	240
Allemand / Italien	1	1	2	2*					3	120
Anglais	1	1	1	1	2	2*			4	160
Mathématiques	3	3	2	2*					5	200

DOMAINE SPÉCIFIQUE

Mathématiques					2	2	3	3*	5	200
Sciences naturelles										
<i>Physique</i>					2	2	2	2*	4	160
<i>Chimie</i>							2	2*	2	80

DOMAINE COMPLÉMENTAIRE

Histoire et institutions politiques	1	1	2	2					3	120
Économie & Droit	2	2							3	120
					1	1				

INTERDISCIPLINARITÉ

TIB	Sur l'ensemble de la formation									(104)
TIP						1	1		1	40

TOTAL

9	9	8	8	9	10	10	9	36	1440
---	---	---	---	---	----	----	---	----	------

Remarque :

En gras et * les examens, soit dans toutes les branches fondamentales et spécifiques.

1b. Grille horaire MP en 6 semestres

Année	1 ^{ère}		2 ^{ème}		3 ^{ème}		Total	
Semestre	1	2	3	4	5	6		
DOMAINE FONDAMENTAL								
Français	1	1	3	3	2	2*	6	240
Allemand / Italien	1	1	2	2*			3	120
Anglais	1	1	3	3*			4	160
Mathématiques	3	3	4*				5	200
DOMAINE SPÉCIFIQUE								
Mathématiques				4	3	3*	5	200
Sciences naturelles								
<i>Physique</i>			2	2	2	2*	4	160
<i>Chimie</i>					2	2*	2	80
DOMAINE COMPLÉMENTAIRE								
Histoire et institutions politiques	1	1	2	2			3	120
Économie & Droit	2	2					3	120
INTERDISCIPLINARITÉ								
TIB	Sur l'ensemble de la formation							(104)
TIP				1	1		1	40
TOTAL	9	9	17	18	10	9	36	1440

Remarque :

En gras et * les examens, soit dans toutes les branches fondamentales et spécifiques.

2. Promotion

- 1 À la fin de chaque semestre, l'école documente sous forme de notes les prestations fournies dans les branches enseignées et dans le travail interdisciplinaire. Elle établit un bulletin.
- 2 À la fin de chaque semestre, elle décide de l'admission au semestre suivant sur la base du bulletin.
- 3 Les notes obtenues dans les branches enseignées comptent pour la promotion; la note du travail interdisciplinaire ne compte pas.
- 4 La promotion a lieu si :
 - a. la note globale est égale ou supérieure à 4 ;
 - b. la somme des écarts entre les notes insuffisantes et la note 4 est inférieure ou égale à 2, et
 - c. deux notes au maximum sont inférieures à 4.
- 5 La personne qui ne remplit pas les conditions de promotion est promue provisoirement si l'enseignement menant à la maturité professionnelle est suivi pendant la formation professionnelle initiale; si elle ne remplit pas une seconde fois les conditions de promotion, elle est exclue de l'enseignement menant à la maturité professionnelle.
- 6 L'année d'enseignement ne peut être répétée qu'une fois

(OMPr, art. 17)

3. Pondération des branches et notes d'examens

La pondération des branches est de 1 pour chacune d'elles. Aucune branche ne compte donc double ou triple par rapport aux autres, sauf les mathématiques qui comptent deux fois : une fois dans le domaine fondamental, une deuxième fois dans le domaine spécifique.

Les notes obtenues aux examens, anticipés ou non, ne comptent pas dans le calcul de la promotion semestrielle.

Les notes de l'interdisciplinarité ne comptent pas dans la promotion semestrielle.

4. Calcul des notes

À la fin de chaque année, vous recevez un bulletin récapitulatif des moyennes obtenues.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Enseignement secondaire II

Centre de formation professionnelle construction

Année scolaire : [REDACTED]

BULLETIN RÉCAPITULATIF

[REDACTED]								Groupe : MP8-4A			
Née le : [REDACTED]								M. Lorenzo Santos			
Maturité professionnelle Technique, architecture et sciences de la vie											
Numéro élève : [REDACTED]											

Disciplines	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	Note d'école	Examen Ecrit Oral	Note d'examen	Note de branche
Domaine fondamental												
Français	5.0	4.5	3.5	4.0	4.5	5.0	4.5	4.0	4.5	4.0 5.5	5.0	5.0
Anglais	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0			5.0	5.5 5.0	5.5	5.5
Allemand	3.5	5.5	5.0	4.0					4.5	4.5 4.0	4.5	4.5
Mathématiques	3.5	3.5	4.5	4.5					4.0	3.0	3.0	3.5
Domaine spécifique												
Mathématiques					3.0	3.5	5.0	5.0	4.0	3.5	3.5	4.0
Sciences naturelles					6.0	5.0	5.0	4.5	5.0	2.0	2.0	3.5
Chimie							5.5	5.5				
Physique					6.0	5.0	4.0	3.0				
Domaine complémentaire												
Economie & Droit					4.5	5.0	5.5	5.5	5.0			5.0
Droit							5.5	5.5				
Economie					4.5	5.0						
Histoire et institutions politiques	5.0	5.0	4.5	5.0					5.0			5.0
Interdisciplinarité												
TIB & TIP					5.5	4.5	5.0		5.0	5.5	5.5	5.5
TIB 1 : Défi économique					5.5							
TIB 2 : Défi humain						4.5						
TIB 3 : Défi écologique							5.0					
TIP												

SITUATION : satisfait aux normes d'obtention du titre

Nombre de moyennes insuffisantes : 2

Somme des écarts négatifs à la moyenne : 1.0

Moyenne : 4.6

EQ = Note acquise antérieurement, EM = Elève absent, NT = Non testé

5. Dispenses

Dispenses de langue – allemand, italien, anglais

Une certification internationale de langue de niveau B1 reconnue par le SEFRI permet d'être dispensé·e de l'examen.

Une attestation cantonale certifiée DGES II peut également dispenser entièrement de la branche.

Dispense dans les autres branches

Pour prétendre à une reconnaissance d'acquis dans les autres branches, vous devez :

- être certifié·e de l'ECG ou du CFP Commerce ;
- être en échec aux examens de maturité gymnasiale.

DISPENSES EN MP TASV – CFP CONSTRUCTION ET TECHNIQUE

Discipline	ECG			CFP Commerce			Collège		
	Pas de dispense	Dispense si la note ≥ 4.0	Dispense si la note ≥ 5.0	Pas de dispense	Dispense si la note ≥ 4.0	Dispense si la note ≥ 5.0	Pas de dispense	Dispense si la note ≥ 4.0	Dispense si la note ≥ 5.0
Français			✓	✓				✓	
Économie et Droit	✓					✓		✓ ¹	
Histoire et institutions politiques	✓			✓				✓	
Maths	✓			✓				✓	
Chimie et Physique	✓			✓				✓	
TIP			✓			✓			✓

(Reconnaissance d'acquis pour l'entrée en maturité professionnelle intra CFC, DGES II)

¹ Une dispense est possible uniquement pour les élèves ayant suivi l'OS économie et droit

6. Contrats de confiance

Lorsqu'aucune dispense n'est envisageable mais que vous disposez de connaissances approfondies ou que vous avez de la facilité dans une branche, vous pouvez demander un contrat de confiance.

Vous pouvez demander un contrat de confiance lorsque votre moyenne est égale ou supérieure à 5,0. Le contrat de confiance vous permet d'être dispensé·e des cours. Seules les évaluations sont obligatoires.

Les contrats de confiance sont reconduits tacitement à la fin de chaque semestre. Parfois, ils peuvent être interrompus le semestre précédant les examens finaux, comme par exemple en langue, pour pouvoir exercer votre oral.

7. Primauté du CFC

Il n'est pas possible d'obtenir un certificat de MP sans CFC.

En effet, conformément à l'article 2 de l'OMPr, la maturité professionnelle fédérale comprend :

- a. une formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité, et
- b. une formation générale approfondie qui complète la formation professionnelle initiale.

Ainsi, l'obtention du CFC prime.

Par conséquent, si vous êtes en difficulté dans les cours préparant au CFC, il est important de s'adresser à votre maître ou maîtresse de classe ou à la direction pour envisager la meilleure solution vous concernant.

Réintégration de certains cours CFC en cas d'arrêt de la MP

Lorsque vous êtes en MP, vous êtes dispensé·e de certains cours CFC (culture générale et éducation physique, notamment).

En cas d'arrêt de la filière MP, vous devez les réintégrer.

8. Intérêt de la MP en cas de réorientation

Si le métier ne correspond ni à vos attentes ni à vos aspirations, il peut être utile et intéressant de rester en MP.

En effet, une promotion en fin de 1^{ère} MP ou de 2^{ème} MP peut donner accès à des années supérieures des autres filières générales (Collège, ECG, CFP Commerce).

Pour plus de détails, consultez le site suivant :

<https://www.ge.ch/document/conditions-reorientation-au-sein-enseignement-secondaire-ii>

9. Maturité professionnelle après le CFC / MP 2

En cas d'arrêt ou d'exclusion de la MP 1 – pendant le CFC, la filière après l'apprentissage (MP 2) reste ouverte.

Toutefois, il est important de maintenir le niveau en langues, car il n'y a plus de cours d'anglais, d'allemand ou d'italien durant le CFC.

L'inscription en MP 2 se fait en dernière année de CFC. Les cours ont lieu à l'École de Nicolas-Bouvier. La MP 2 est possible sur 1 an à plein temps ou sur 2 ans en emploi.

Les cours sont les mêmes que ceux de la MP 1.

L'admission en MP 2 est conditionnée à une moyenne générale de CFC de 4,5 au minimum.

Dispenses en MP 2

Les élèves au bénéfice d'une attestation de niveau CECR B1 en anglais, allemand ou italien peuvent être dispensés.

10. Interdisciplinarité

L'objectif de l'interdisciplinarité est de développer votre autonomie et de vous préparer aux HES.

Pour y arriver, vous travaillerez de façon interdisciplinaire dans les branches (TIB). En dernière année, vous réaliserez en autonomie un Travail Interdisciplinaire centré sur un Projet (TIP).

Note TIB

La note de TIB figure dans le bulletin des semestres concernés. Elle est indicative et ne compte pas pour la promotion.

Les notes TIB sont ensuite combinées avec la note de TIP pour former la note de Travail InterDisciplinaire (TID).

TIP et note de TIP

Votre TIP se présentera sous la forme d'un travail écrit, que vous défendrez ensuite par oral. Des points sont accordés au processus d'élaboration, au dossier écrit et à la soutenance orale.

Vous serez accompagné par une enseignante, un enseignant, durant l'élaboration de votre dossier.

En cas d'interruption tardive de la MP, la note de TIP est reprise en CFC pour la moyenne de culture générale.

11a. Calendrier MP en 8 semestres

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre 4

FÉVRIER - MARS	INTERDISCIPLINARITÉ	Journée interdisciplinaire 2
AVRIL - MAI	INTERDISCIPLINARITÉ	TRI 2 / histoire & français
		Allemand / Italien : écrit 120'
		Allemand / Italien : oral 20' par groupe de 2
JUIN	EXAMENS ANTICIPÉS	Mathématiques 'domaine fondamental' : écrit 150' (75' sans moyens auxiliaires & 75' avec moyens auxiliaires (calculatrice avec CAS))

TROISIÈME ANNÉE

Semestre 6

FÉVRIER - MARS	INTERDISCIPLINARITÉ	Journée interdisciplinaire 3
AVRIL - MAI	INTERDISCIPLINARITÉ	TRI 3 / physique & français
		Anglais : écrit 120'
JUIN	EXAMEN ANTICIPÉ	Anglais : oral 20' par groupe de 2

QUATRIÈME ANNÉE

Semestre 7

Tout le semestre	INTERDISCIPLINARITÉ	Élaboration TIP et soutenance orale
------------------	---------------------	-------------------------------------

Semestre 8

		Français : oral 20' (+ 40' préparation)
		Français : écrit 150'
FIN MAI – DÉBUT JUIN	EXAMENS FINAUX	Mathématiques 'domaine spécifique' : écrit 180' (90' sans moyens auxiliaires & 90' avec moyens auxiliaires (calculatrice avec CAS))
		Sciences naturelles : écrit 120' (Physique 80' & Chimie 40')

11b. Calendrier MP en 6 semestres

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre 3

NOVEMBRE	INTERDISCIPLINARITÉ	Journée interdisciplinaire 2
JANVIER	EXAMEN ANTICIPÉ	Mathématiques 'domaine fondamental' : écrit 150' (75' sans moyens auxiliaires & 75' avec moyens auxiliaires (calculatrice avec CAS))
DÉCEMBRE-FÉVRIER	INTERDISCIPLINARITÉ	TRI 2 / histoire & français

Semestre 4

FÉVRIER - MARS	INTERDISCIPLINARITÉ	Journée interdisciplinaire 3
AVRIL - MAI	INTERDISCIPLINARITÉ	TRI 3 / physique & français
MAI - JUIN	EXAMENS ANTICIPÉS	Anglais : écrit 120' Allemand / Italien : écrit 120' Allemand / Italien & Anglais : oral 20' par groupe de 2

TROISIÈME ANNÉE

Semestre 5

Tout le semestre	INTERDISCIPLINARITÉ	Élaboration TIP et soutenance orale
------------------	---------------------	-------------------------------------

Semestre 6

FIN MAI – DÉBUT JUIN	EXAMENS FINAUX	Français : oral 20' (+ 40' préparation) Français : écrit 150' Mathématiques 'domaine spécifique' : écrit 180' (90' sans moyens auxiliaires & 90' avec moyens auxiliaires (calculatrice avec CAS)) Sciences naturelles : écrit 120' (Physique 80' & Chimie 40')
----------------------	----------------	--

12. Déroulement des examens

Mesures spécifiques validées

Si vous bénéficiez de mesures spécifiques validées par le CFPC, vous bénéficiez de la prise en compte de ces mesures pour les examens également.

Pensez bien à prendre les devants avec vos enseignantes et enseignants afin de vous assurer que les mesures auxquelles vous avez droit seront mises en place lors des examens !

Absence / Arrivée tardive / Fraude

Toute **absence** doit être justifiée par un CM qui doit être remis à la doyenne de MP dès que possible.

Les sessions de rattrapage sont organisées en concertation avec la Direction générale et les autres CFP concernés. Les examens n'ont pas toujours lieu au CFPC et peuvent être placés la semaine avant la reprise, soit durant la première quinzaine d'août.

Toute **arrivée tardive** est gérée par la Direction de la MP. En cas d'arrivée tardive non justifiée, la note de 1 peut être attribuée à l'examen.

Toute **fraude** peut aller jusqu'à l'annulation de l'entier de la session d'examens.